



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE
SEANCE DU MARDI 26 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le mardi 26 juin à 18 heures 30, les membres composant le conseil de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, convoqués individuellement et par écrit le mercredi 20 juin 2018, se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt à Boulogne-Billancourt sous la présidence de M. BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

NUMERO ET OBJET DE LA DELIBERATION : C2018/06/08 – OPERATIONS D'AMENAGEMENT ET URBANISME – Contribution au projet de SCoT de la Métropole du Grand Paris.

NOMENCLATURE DE L'ACTE : 2 Urbanisme – 2.1 Documents d'urbanisme – 2.1.1 SCOT.

Le nombre de conseillers en exercice est de 73.

ETAIENT PRESENTS :

M. BAGUET, M. SANTINI (départ à 20h11, après le point 47), M. GUILLET, M. LARGHERO (départ à 20h02, à partir du point 26), M. de LA RONCIERE (départ à 18h50, après le point 53), M. GAUDUCHEAU, M. BADRE (départ à 19h15, après le point 44), Mme BARODY-WEISS, M. BAVIERE, Mme BERNADET, Mme BOURG, Mme BRUNEAU, M^{me} de MARCILLAC, Mme de PAMPELONNE, Mme DEFRANOUX, M. DUHAMEL (arrivée à 18h48, à partir du point 52 et départ à 20h10, à partir du point 45), M. DUPIN, M. FLAVIER, M. FUSINA, M. GABORIT, M. GALEY (arrivée à 18h47, à partir du point 52), Mme GODIN, M. GOUILLIARD, Mme GUICHARD, Mme GUILLEN, M. HAAS (départ à 19h00, à partir du point 27), M. JIAUME (départ à 19h00 à partir du point 27), M. KNUSMANN, M. LABRUNYE, M. LE GOFF, M. LEFEVRE (arrivée à 18h48, à partir du point 52), M. LEMAIRE, Mme LETOURNEL (arrivée à 18h52, à partir du point 27), M. LIEVRE, Mme LUCCHINI, M. MARGUERAT, M. MARQUEZ (arrivée à 18h47, à partir du point 52), M. MOUGIN, Mme PAJOT (départ à 19h38 après le point 7), M. PROVOT (départ à 19h00, à partir du point 27), Mme RE, Mme RINAUDO, M. ROCHE, Mme ROUX-FOUILLET (départ à 20h01, à partir de du point 26) Mme SAIMPERT, Mme SUEUR, Mme SZABO, Mme VESSIERE et Mme VETILLARD.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme ANDRE-PINARD par M. DUPIN, M. BADRE par Mme BARODY-WEISS (à partir de 19h15), Mme BELLARD par M. MARQUEZ, M. BES par M. GUILLET, M. COHEN par M. DUHAMEL, M. de CARRERE par Mme SUEUR, M. de LA RONCIERE par M. GAUDUCHEAU (à partir de 18h50), Mme GENDARME par Mme DEFRANOUX, M. GUILCHER par M. LABRUNYE, M. HAAS par M. Le MAIRE (à partir de 19h00), Mme HOOGSTOEL par M. BAVIERE, M. JIAUME par Mme RE (à partir de 19h00), Mme LANLO par Mme LUCCHINI, Mme LAVARDE-BOËDA par M. BAGUET, M. LEFEVRE par Mme BERNADET (jusqu'à 18h48), M. LOUAP par M. MOUGIN, M. MOSSE par M. LE GOFF, M. PROVOT par M. LIEVRE (à partir de 19h00), M. PUIJALON par M. GABORIT, Mme ROUX-FOUILLET par M. GOUILLIARD (à partir de 20h01), M. SCHEUER par Mme de PAMPELONNE, M. SUBRINI par Mme VESSIERE, M. SZMARAGD par Mme SAIMPERT, Mme WEILL par Mme PAJOT.

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20180626-C2018-06-08-DE
Date de télétransmission : 03/07/2018
Date de réception préfecture : 03/07/2018

ETAIENT EXCUSES :

M. DENIZIOT, Mme ESTRADE-FRANCOIS, Mme GALLAIS, Mme LORBER, M. MARSEILLE,
Mme MISSOFFE et M. PAPILLON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Florence de PAMPELONNE

PUBLICATION PAR AFFICHAGE : 03 JUIL. 2018

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20180626-C2018-06-08-DE
Date de télétransmission : 03/07/2018
Date de réception préfecture : 03/07/2018

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU MARDI 26 JUIN 2018

N°C2018/06/08 DADD/XB/KT/VB

OBJET : OPERATIONS D'AMENAGEMENT ET URBANISME – Contribution au projet de SCoT de la Métropole du Grand Paris.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Depuis le 1er janvier 2017, la Métropole du Grand Paris exerce de plein droit la compétence relative à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT). Cadre de référence de la planification stratégique de la Métropole, le SCoT métropolitain a tout d'abord vocation à définir les orientations générales de la politique conduite par la Métropole puisque, selon les termes de la loi, son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) tient lieu de projet métropolitain. Il constitue ensuite l'instrument de mise en cohérence de l'ensemble des politiques d'aménagement et de développement du territoire métropolitain. A ce titre, le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) et les Plan Locaux d'Urbanisme devront être compatibles avec le SCoT métropolitain.

La procédure d'élaboration du SCoT métropolitain a été lancée par une délibération du conseil de la Métropole du Grand Paris du 23 juin 2017. Cette délibération a également approuvé les trois grands objectifs poursuivis par le SCoT : 1) contribuer à la création de valeur, conforter l'attractivité et le rayonnement métropolitains ; 2) améliorer la qualité de vie de tous les habitants, réduire les inégalités afin d'assurer les équilibres territoriaux et impulser des dynamiques de solidarité ; 3) construire une métropole résiliente. Enfin, elle a fixé les modalités de la concertation avec le public préalablement à l'arrêt du projet de SCoT.

A ce jour, la Métropole du Grand Paris estime qu'une approbation du SCoT pourrait avoir lieu en 2020 après la réalisation d'une enquête publique menée sur la base d'un projet de SCoT arrêté à la fin de l'année 2019. Préalablement à l'arrêt du projet, et sur la base d'un état des lieux des enjeux du territoire métropolitain, les objectifs des politiques d'aménagement et de développement métropolitains seront définis dans le PADD et précisés dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Par un courrier du 25 juillet 2017, la Métropole du Grand Paris a sollicité les Personnes Publiques Associées à l'élaboration du SCoT, dont Grand Paris Seine Ouest fait partie, afin qu'elles apportent leur contribution au projet. Il vous est donc proposé de saisir cette opportunité pour réaffirmer la position stratégique qu'occupe Grand Paris Seine Ouest au sein du projet métropolitain.

L'objet de notre contribution consiste donc à rappeler que Grand Paris Seine Ouest constitue, après plus de huit années d'existence, un territoire structuré et structurant qui a su préserver un environnement favorable au développement et au rayonnement de son territoire. Ainsi, fort de son dynamisme économique, de son environnement de qualité et de son histoire, Grand Paris Seine Ouest aspire à rester une polarité majeure de la Métropole

Accusé de réception en préfecture 092-200057974-20180626-C2018-06-08-DE Date de télétransmission : 03/07/2018 Date de réception préfecture : 03/07/2018

en promouvant la construction d'un territoire numérique, créatif et durable. Par conséquent, il est demandé que les orientations du PADD du SCoT métropolitain intègrent le projet territorial de Grand Paris Seine Ouest et tiennent compte des objectifs ambitieux qui en découlent. En effet, pour pouvoir prétendre occuper une place centrale parmi les métropoles françaises et se prévaloir d'une influence internationale, la Métropole du Grand Paris devra s'adosser sur les atouts de chacun de ses territoires, sans les mettre en concurrence et sans briser les dynamiques à l'œuvre.

Outre les objectifs inscrits dans notre contribution, et en accord avec les communes membres de Grand Paris Seine Ouest, il est souhaité que trois grands principes guident l'élaboration du SCoT métropolitain, à savoir :

- Le PADD du SCoT devra intégrer les projets territoriaux et communaux et, par conséquent, ne pas entrer en contradiction avec les PADD des PLU en vigueur afin de respecter les spécificités des territoires et des communes qui composent la Métropole.
- Le SCoT devra fixer des objectifs atteignables par les territoires et les communes en évitant toute déconnexion avec le principe de réalité.
- Le SCoT ne devra pas être trop prescriptif, notamment au travers de son Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), afin de laisser aux territoires et aux communes une marge de manœuvre dans la mise en œuvre des objectifs fixés.
-

Nous tenons à l'application de ces trois grands principes qui permettront, s'ils sont respectés, de faire du SCoT un cadre de référence de la planification stratégique métropolitaine accepté par tous.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5219-1 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 134-1 et L 141-1 et suivants ;

Vu le courrier de la Métropole du Grand Paris du 25 juillet 2017 sollicitant la contribution de Grand Paris Seine Ouest au projet de SCoT métropolitain ;

Vu le projet de contribution de Grand Paris Seine Ouest au projet de SCoT métropolitain ci-annexé ;

Vu l'avis de la commission « Aménagement de l'espace, équilibre social de l'habitat, urbanisme » en date du 14 juin 2018 ;

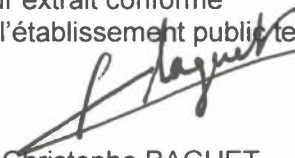
APRES EN AVOIR DELIBERE

Accusé de réception en préfecture 092-200057974-20180626-C2018-06-08-DE Date de télétransmission : 03/07/2018 Date de réception préfecture : 03/07/2018

APPROUVE la contribution de Grand Paris Seine Ouest au projet de schéma de cohérence territorial de la Métropole du Grand Paris, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Mmes et MM. les Membres présents ont signé après lecture
Pour extrait conforme
Le Président de l'établissement public territorial



Pierre-Christophe BAGUET
Maire de Boulogne-Billancourt
Vice-Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20180626-C2018-06-08-DE
Date de télétransmission : 03/07/2018
Date de réception préfecture : 03/07/2018

Grand Paris Seine Ouest, un territoire structuré et structurant de la Métropole du Grand Paris

D'une superficie de 32 km², le territoire de Grand Paris Seine Ouest (GPSO), composé des villes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray, représente un pôle majeur au sein de Métropole du Grand Paris avec plus de 320 000 habitants. Il offre une qualité de vie exceptionnelle pour un territoire de première couronne avec 39% d'espaces verts et de forêts, un niveau d'équipements publics très denses et performants et des dessertes en nombre et de qualité. Berceau d'une croissance économique remarquable et remarquée, dans les quinze dernières années, il recense aujourd'hui plus de 23 000 entreprises / commerces et 190 000 emplois salariés privés. C'est enfin, et surtout, un bassin de vie diversifié et contrasté qui trouve son équilibre et sa cohérence dans la complémentarité des identités de ses huit villes. C'est fort de ce constat, et de la volonté de porter un projet collectif qui mette en valeur les différences et les atouts de chaque Ville que, dès 2010, s'est créé Grand Paris Seine Ouest.

Après huit années d'existence, GPSO peut se prévaloir d'une expérience sur laquelle s'appuyer pour affirmer que le territoire constitue l'échelon le plus pertinent pour la mise en œuvre de compétences de proximité dès lors que celles-ci s'exercent en étroite collaboration avec ses villes membres. Ces huit années ont ainsi permis la mise en place d'une organisation intégrée et structurée capable de préserver un environnement favorable au développement et au rayonnement de son territoire. Cette attractivité ne se mesure d'ailleurs pas uniquement par le dynamisme de son économie, elle s'entend aussi comme un plébiscite de son cadre de vie, l'accroissement démographique ininterrompu que connaît GPSO depuis sa création le démontre largement.

GPSO, locomotive économique et territoire d'innovation

Au-delà de son existence relativement ancienne comparativement aux autres territoires de la Métropole, GPSO est un moteur essentiel de la compétitivité métropolitaine. Ce dynamisme économique se mesure notamment au nombre d'emplois, d'entreprises et de commerces sur son territoire. Il se caractérise aussi par un rapport habitants actifs de GPSO/ emplois du territoire particulièrement révélateur, avec un niveau de 114 emplois pour 100 habitants actifs.

Une spécificité de GPSO est par ailleurs de concentrer de nombreuses entreprises à forte valeur ajoutée, qui emploient une part importante de salariés de niveau cadre et d'un niveau de qualification élevé (plus de 38% des emplois sont des emplois de cadre, contre 29.5% pour l'Île-de-France). Le secteur des services est très nettement prépondérant, avec plus de 79 % des emplois en 2015. Ce pourcentage traduit la mutation des activités économiques du territoire, avec notamment le recul des activités traditionnelles industrielles et artisanales et l'installation d'emplois dits « métropolitains supérieurs ». Ces emplois relèvent de fonctions à haut niveau de commandement dans les entreprises et étaient autrefois essentiellement concentrés à Paris. Le territoire a donc fortement bénéficié du desserrement de l'emploi parisien, qui s'est implanté en proche couronne, dans des espaces attractifs (avec des coûts immobiliers et de foncier moins élevés, une meilleure

desserte, des services aux entreprises de qualité, etc.). A titre d'illustration, la part des emplois relevant du secteur commerce, transports et services est passée de 65% en 1999 à plus de 79% en 2015.

Parmi les facteurs d'attractivité du territoire pour les entreprises, on peut citer le développement d'un important parc immobilier de bureau de qualité qui atteint aujourd'hui 2,7 millions de m², dont de nombreuses réalisations d'immeubles tertiaires de grand standing, conçus par les plus grands architectes et répondant aux exigences des dernières normes environnementales. Sur ces 2.7 millions de m², 2.4 sont situés sur le seul périmètre de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux. GPSO est ainsi le 3^{ème} parc tertiaire d'Ile-de-France et le 2^{ème} secteur le plus attractif d'Ile-de-France (volume placé en 2017).

Boulogne-Billancourt a été classée en 2017, la ville de plus de 100 000 habitants la plus dynamique de France et ville préférée des entreprises en petite couronne pour la 2^{ème} année consécutive.

Les activités liées à la recherche privée sont particulièrement présentes sur le territoire, ce qui en fait un des pôles d'innovation technologique les plus importants de France avec la présence de centres de recherche comme le technopole Bouygues Télécom, Huawei, Microsoft, Géralto, Yves Rocher, Pierr Fabre, le Centre Technique des Industries de la Fonderie et les laboratoires Roche.

Enfin, la recherche publique est également présente, avec des laboratoires tels que l'ONERA, le CNRS, l'Observatoire de Paris, l'INC, SIA Lab.

Un environnement de qualité, une richesse historique et culturelle

L'atout considérable de GPSO réside également dans sa richesse environnementale. 39% de son territoire est couvert d'espaces verts et de forêts, particulièrement présents sur les coteaux et plateaux, et répartis entre plus de 1000 ha de bois et forêts et près de 200 ha de parcs et jardins.

Le territoire est profondément marqué par la présence de la Seine qui dessine un large méandre, dit de Billancourt, orienté Nord-Sud, visible depuis les Coteaux de la rive gauche. La Seine a dessiné un relief dissymétrique avec un coteau à forte pente rive gauche, d'Issy-les-Moulineaux à Suresnes, en opposition à une plaine occupée par Boulogne-Billancourt, rive droite.

Ainsi les altitudes sont très variables que l'on se situe en rive droite ou gauche de la Seine, puisque l'on passe de 30-35 mètres dans la plaine de Billancourt, à 90-100 mètres sur le versant opposé, à Sèvres, créant des vues exceptionnelles sur l'agglomération francilienne.

La Seine comporte également des éléments forts à hauteur du méandre, puisque des îles se sont formées. On distingue en particulier l'île Saint-Germain, en partie habitée et comportant un grand parc départemental et l'île Seguin, dont le paysage est en mutation.

Elément marquant du paysage de GPSO, on recense également plus de 20 parcs et jardins qui font partie de sites inscrits ou classés (contre 257 sites dans toute l'Ile-de-France). Il s'agit de sites considérés comme les plus remarquables, en général à dominante naturelle, dont le caractère, notamment paysager, doit être préservé.

L'organisation territoriale actuelle est encore fortement marquée par l'histoire, avec par exemple les voies royales qui reliaient Paris et Versailles, de grands massifs forestiers de chasses, de grandes

parcelles issues de propriétés de villégiature, des terrasses dominant Paris et la vallée (Brimborion, Meudon, Issy-les-Moulineaux...), etc.

Face à cet héritage historique marquant dans le paysage du territoire, on recense également une densité d'équipements culturels remarquables, tels que la Seine Musicale, le Musée des années 30, le Musée Albert Kahn, situés à Boulogne-Billancourt, la Cité de la Céramique à Sèvres, le musée Rodin à Meudon, le musée de la Carte à Jouer à Issy-les-Moulineaux, etc...

Enfin, le passé industriel du territoire est également très riche, avec d'une part, l'industrie automobile qui a connu un développement intense à Boulogne-Billancourt avec les usines Renault mais aussi l'histoire aéronautique à Issy et Meudon où ont été effectués les premiers vols.

Fort de son dynamisme économique, de son environnement de qualité et de son histoire, GPSO aspire à rester une polarité majeure de la Métropole en promouvant la construction d'un territoire numérique, créatif et durable. Par conséquent, les orientations du PADD du SCOT métropolitain devront intégrer le projet territorial de GPSO et tenir compte des objectifs ambitieux qui en découlent. En effet, pour pouvoir prétendre occuper une place centrale parmi les métropoles françaises et se prévaloir d'une influence internationale, la Métropole du Grand Paris devra s'adosser sur les atouts de chacun de ses territoires, sans les mettre en concurrence et sans briser les dynamiques à l'œuvre.

1. Un territoire numérique

- a. S'appuyer sur les technologies numériques pour accélérer le développement économique et la création d'emplois

La filière du numérique concentre une part importante des emplois salariés du territoire (38%) soit plus de 60 000 dans 1400 entreprises en majorité des petites entreprises de moins de 10 salariés.

Aux côtés des centaines de PME innovantes, comme Open Trust, Netatmo, Tinubu Square click&boat ou TalenSoft, le territoire compte des fleurons d'envergure internationale comme GE, HPE, Alten, Gemalto, Renault Digital Microsoft, Cisco, Huawei, Sogeti, Bouygues Telecom, Canal +, France 3, Hachette (avec qui la ville de Vanves a conclu un accord pour permettre, dans le cadre d'un projet de médiathèque, l'accès au fonds d'ouvrages numériques de cet éditeur), Coca-Cola, Accor et bientôt Orange, CapGémini, Nestlé France etc. Leur implantation s'explique par l'environnement très favorable qu'elles trouvent sur le territoire : immobilier attractif, services aux entreprises développés, main-d'œuvre qualifiée, proximité des grandes écoles, excellente desserte, proximité aux autres grands pôles économiques de l'Ile-de-France, etc.

GPSO attire un nombre croissant d'espaces collaboratifs de type coworking, centres d'affaires (18 à ce jour : Nexdoor / Bouygues Immobilier, Spaces by Regus) et bureaux à partager.

Le territoire a aujourd'hui pour ambition de conforter son caractère d'excellence sur les nouvelles technologies, médias et communication, grâce à une attractivité toujours renouvelée, appuyée sur la qualité et la spécificité des services proposés aux entreprises.

b. Mettre les technologies numériques au service du mieux vivre

Au-delà de l'implantation et de la création d'entreprises génératrices d'emplois et du positionnement sur des innovations de pointe, les technologies numériques doivent aussi contribuer à améliorer le cadre de vie et de travail sur le territoire. Ainsi, ce territoire privilégie une approche expérimentale in situ et auprès des habitants. Depuis une dizaine d'années, GPSO mène une politique volontariste en faveur du développement des Technologies de l'Information et de la Communication, en adaptant les services offerts aux habitants et en multipliant les services innovants.

Accès Wi-Fi, fibre optique, applications Smartphones, web TV... les possibilités d'accès à l'Internet se sont multipliées et évoluent. Depuis sa création le territoire a encouragé les nombreux services numériques innovants à destination de tous ses habitants. Des plus petits aux seniors, ils peuvent accéder à une large palette de services électroniques : paiement du stationnement par téléphone mobile, paiement de la restauration scolaire par Internet, prêt de livres électroniques dans les Médiathèques, inscriptions en ligne sur les listes électorales, pages Facebook et compte Twitter dédiés, valorisation du patrimoine historique avec les codes QR... la technologie s'est mise au service des habitants. La diffusion de ces bonnes pratiques et de ces innovations technologiques sur tout le territoire est un objectif poursuivi par GPSO.

Dans un autre registre, Issy-les-Moulineaux et Bouygues Immobilier associés à neuf acteurs industriels majeurs – Alstom, Bouygues Telecom, ERDF, ETDE, Microsoft, Schneider Electric, Steria, EDF Direction Commerce et Total – ont créé en mai 2011 IssyGrid, 1er réseau de quartier intelligent en France. Cette réalisation est emblématique de la vocation des technologies numériques d'optimiser la gestion des ressources et notamment l'énergie, et fait de GPSO un territoire pionnier dans la conception de l'habitat du XXIème siècle. En matière de circulation, la centralisation des données issues des informations liées au trafic permettra une optimisation de l'usage des accès routiers considérable. Fluidifier les déplacements en milieu urbain grâce au numérique est ainsi le principal objectif affiché par le projet So Mobility, réunissant autour de la Caisse des Dépôts et de la ville d'Issy-les-Moulineaux, Bouygues Immobilier, Cisco, Colas et Transdev.

Terre d'expérimentation, GPSO a l'ambition de faire la démonstration que le numérique peut faciliter la vie quotidienne de ses habitants. Dans le domaine de la mobilité, l'exemple de Zenbus, l'application permettant de visualiser le trajet de son bus en temps réel, d'abord expérimenté à Issy-les-Moulineaux avec le soutien de la Région Ile-de-France, puis généralisé à l'ensemble des communes de GPSO, en est une parfaite illustration (<http://www.zenbus.net/gps0>)

La majeure partie des villes de GPSO participe à des initiatives et expérimentations originales en la matière, on peut citer :

- l'ouverture de la Cité d'Art et du Design en 2020 à Sèvres.
- l'expérimentation de la route solaire et l'inauguration en 2018 d'une Ecole pilote du Numérique à Boulogne-Billancourt.
- Smart Mobility (projet de navette autonome mené avec Transdev), la prise de rendez-vous automatisé via l'application ClickRDV, Smart Home avec l'inauguration fin 2017 au Fort d'Issy de la première résidence 100% connectée en France (partenariat BNP Paribas Real Estate, groupe Legrand et Netatmo), Booster So Digital (accélérateur de start-up) à Issy-les-

Moulineaux (4^{ème} ville intelligente de France et 1^{ère} commune intelligente de moins de 100 000 habitants)

- la création de Meudon Valley, le club des dirigeants du numérique, l'accélérateur M Combinator, l'événement MeudX, Robot Party, l'Espace Numérique à Meudon.

Prochainement, le projet Cœur de ville à Issy-les-Moulineaux (entre métros d'Issy et Corentin Celton) permettra l'accueil d'un équipement public dédié au numérique au sein d'un éco-quartier connecté et innovant de plus de 3 hectares.

Par ailleurs, l'écosystème de GPSO tire son dynamisme de la présence de Grandes Ecoles numériques : IUT de Ville-d'Avray spécialisé robotique, ESSCA (incubateur), ISEP (incubateur), ou de partenariat écoles/entreprises : Ecole d'Intelligence Artificielle Microsoft/Simplon.

De la même manière, l'île Seguin a vocation à devenir un « laboratoire urbain » interactif et didactique : dès les premières constructions, des bilans en terme économiques, sociaux, environnementaux seront publiés et actualisés, globalement et par programme, aussi bien en phase de construction que d'exploitation : cette démarche sera un levier direct sur les comportements des investisseurs, utilisateurs et visiteurs.

Alors que la Société du Grand Paris souhaite promouvoir les technologies numériques innovantes dans les services qui seront mis en place dans les gares, Grand Paris Seine Ouest dispose ainsi d'une expérience riche et diversifiée en tant que territoire d'expérimentation sur les usages aux habitants et aux entreprises. C'est pourquoi le territoire souhaite que les trois gares Grand Paris Express qui verront le jour sur son périmètre soient des lieux privilégiés d'expérimentation de ces nouvelles technologies numériques.

Afin de structurer ces initiatives et de permettre leur diffusion, une agence numérique territoriale a été créée : SO Digital. Elle a pour mission de favoriser la diffusion des innovations.

Fer de lance de l'innovation technologique et de la ville numérique, GPSO entend développer des collaborations ou des projets partenariaux avec les autres pôles d'innovation, notamment le Plateau de Saclay limitrophe.

En parallèle, l'Agence de développement Economique Seine Ouest Entreprise et Emploi :

- A lancé le Pôle de Compétence Numérique et un jobboard des métiers du numérique, outil de matching entreprises/candidats.
- Organise régulièrement des jobdatings écoles numériques et start-up/TPE/PME.
- Promeut la mobilité interentreprises.
- Organise des conférences (conférence « design thinking » en juin 2018 chez Renault Digital).
- Conseille et accompagne TPE/jeunes pousses dans leur recherche de financement public.
- Organise des ateliers d'information dédiés aux start-up/TPE autour de thématiques RH d'actualité (atelier RGPD / protection des données en avril 2018).
- Conseille et accompagne start-up/TPE/PME dans leurs projets immobiliers.
- Réalise une veille des dernières tendances du digital et des enjeux inhérents en terme d'organisation et de nouveaux usages (bureaux nomades, flex office, coworking, coliving, accélérateurs, incubateurs, fablabs, télétravail, e-recrutement, gestion des talents...).

2. Un territoire créatif

a. Ancrer le projet de la vallée de la culture dans le territoire

Le projet culturel porté par le Conseil Général des Hauts-de-Seine de « la Vallée de la culture » ambitionne de créer une scène de loisirs et de pratiques culturelles permanente pour tous les publics, notamment dans la boucle de la Seine, d'Issy-les-Moulineaux à Nanterre. Le projet doit conduire à la mise en place d'une géographie culturelle nouvelle, au-delà de la mise en réseau des équipements existants.

Cela se matérialise par des concerts, des expositions, des installations permanentes ou provisoires, des parcours sportifs ou des promenades culturelles, des jeux pour les enfants, des restaurants, des commerces liés à l'art et à la culture. Trois grands projets sont, à ce titre, emblématiques :

- l'ouverture de la Seine Musicale sur la pointe aval de l'île Seguin, en avril 2017, avec sa « grande Seine » de 6 000 places, son auditorium de 1 150 places mais aussi des studios d'enregistrement, des restaurants, un parc paysager en toiture ;
- le renouveau du musée départemental Albert Kahn à Boulogne-Billancourt ;
- la mise en réseau de la Cité de la Céramique à Sèvres avec d'autres musées du Département.

Ces trois projets, sur la boucle de la Seine, sont un premier « point d'appui » privilégié du projet de Vallée de la culture de part et d'autre de la Seine.

Le projet de Vallée de la Culture doit aussi contribuer à étendre le rayonnement culturel de la métropole jusqu'aux Hauts-de-Seine et matérialise à ce titre le projet de « Grand Paris de la Culture », dont GPSO sera un territoire d'ancrage privilégié.

GPSO est un territoire riche de son histoire et de son patrimoine tant matériel qu'immatériel. Le label « Ville d'Art et d'Histoire » de la ville de Boulogne-Billancourt va aussi participer à cet ancrage et sa mise en œuvre va constituer un socle sur lequel viennent se greffer les actions culturelles de GPSO. Ce label pourra constituer un levier pour les actions liées à l'histoire du territoire.

L'île Seguin est en passe de devenir un pôle de destination moteur de la « Vallée de la culture ». Ce site emblématique de 11,5 hectares est porteur à la fois d'une mémoire collective et d'un imaginaire fort, lié à son histoire industrielle et à une situation géographique exceptionnelle. Profitant d'un projet d'aménagement de très grande envergure.

Son programme se structure autour des éléments suivants :

- la Seine musicale, un ensemble musical à grand rayonnement, dédié à la diffusion musicale et aux spectacles vivants, et qui accueille des artistes en résidence tels que la Maitrise des Hauts-de-Seine, Insula Orchestra et l'académie Philippe Jaroussky,
- une pluralité d'équipements ouverts au public dédiés à la filière de la culture et du sport,
- un pôle d'entreprises de haut niveau tourné vers l'économie de la culture, mais aussi des médias et du numérique.
- Une pluralité de lieux de destinations regroupant commerces, loisirs et services (hôtel, cinéma, galeries d'art...) qui renforceront l'attractivité de l'île et son animation de jour comme de nuit.

b. Encourager la diffusion et la création artistiques sur le territoire de GPSO

Grand Paris Seine Ouest se caractérise aujourd'hui par une densité importante d'établissements artistiques et de réseaux d'artistes.

Créé en 2001, le Cube est un lieu de référence pour l'art et la création numérique. En plus de 15 ans, il s'est imposé en France et à l'étranger comme un établissement précurseur et emblématique dans le domaine des arts numériques.

Il contribue à sensibiliser et former les publics à l'utilisation des technologies du numérique, dans ses dimensions artistiques et culturelles. Il mène également plusieurs expérimentations pilotes en matière « d'éducation numérique », en partenariat avec des acteurs de l'éducation et de la recherche. Le Cube soutient des projets artistiques utilisant des technologies de pointe, notamment en matière de systèmes « temps réel » (Atelier Living Art). Il propose également un soutien dans la conduite de projets tournés vers des œuvres combinant les médiums numériques (Atelier Mix Medias).

La pointe amont de l'île Seguin accueillera un pôle artistique et culturel ouvert à tous les publics. Ce futur haut lieu culturel du Grand Paris, porté par Emerige et son partenaire AOG, vise à faire rayonner la création contemporaine auprès du grand public via des partenariats avec de grandes institutions culturelles et l'exposition de collections privées.

Sa programmation comprend un centre d'art pluridisciplinaire, un cinéma multiplex, des réserves d'œuvre ouvertes au public, des commerces, showroom, bureau ainsi qu'un hôtel.

La partie centrale de l'île constituera un « campus des Médias » :

- 150 000 m² seront dédiés aux médias, au numérique au sport et au développement durable ;
- Un équipement sportif de 10 000 m² privé d'intérêt collectif sera mis à la disposition du public ;
- Un jardin accessible au public se développera sur 12 000m².

La complémentarité des programmes des deux pointes et de la partie centrale de l'île Seguin autour des thèmes de la culture, des médias, du numérique et des sports permettra de faire vivre l'île aux différentes heures de la journée ou en soirée, tout au long de l'année. Le site requalifié sera un lieu de rencontre en interaction directe avec son environnement social.

Grand Paris Seine Ouest dispose également, au sein de son territoire, de sept conservatoires publics désormais structurés par binômes d'établissements, et contribuant quotidiennement à la diffusion de la pratique artistique. Chaque binôme est constitué d'un conservatoire à rayonnement départemental et d'un conservatoire non classé ou à rayonnement communal (binômes constitués : conservatoires de Ville-d'Avray et Chaville, conservatoires de Meudon et Sèvres, conservatoires d'Issy-les-Moulineaux et Vanves).

Le conservatoire à rayonnement régional de Boulogne-Billancourt reste seul mais non isolé car partageant des initiatives menées avec les autres établissements du territoire. Son fonctionnement est adossé à celui du Pôle Supérieur Paris Boulogne-Billancourt.

Cette organisation par binômes d'établissements a permis, dès la saison 2017/2018, d'aboutir à la fusion des conservatoires d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves d'une part, et des conservatoires de Ville-d'Avray et de Chaville d'autre part. Ce processus a pour ambition de renforcer la réalisation de projets partagés, de mutualiser des moyens et de développer une culture collective.

Le réseau des 7 conservatoires de GPSO s'est également engagé dans la réalisation de projets en faveur du jazz et des musiques actuelles : réseau « SO JAM », mise en place d'un cursus diplômant de jazz.

3. Le territoire durable

a. Agir en faveur de la desserte et du maillage du territoire

Les habitants et salariés du territoire disposent d'un bassin de déplacements cohérent et desservi par un réseau de transport dense. Les huit villes sont traversées par les infrastructures de transport suivantes : 2 lignes de Transilien, 1 ligne de RER, 4 lignes de métro, 2 lignes de tramway.

Globalement, Grand Paris Seine Ouest bénéficie d'une bonne desserte en modes lourds. Toutefois, l'accessibilité des lignes est fortement conditionnée par la coupure du territoire que représente la Seine qui contraint les correspondances entre le T2 et les autres modes. Ainsi aucun mode lourd ne franchit la Seine et ne permet l'interconnexion entre les lignes du réseau historique, orienté vers Paris ; les usagers sont la plupart du temps contraints de traverser à pieds le Pont de Sèvres. Si aujourd'hui, certains espaces restent difficilement connectés au réseau de transport (le Fort d'Issy, les coteaux, etc.), l'arrivée de la ligne 15 devrait remédier à ces difficultés pour certains d'entre eux (le Fort d'Issy).

Par ailleurs, certaines infrastructures doivent subir des améliorations conséquentes pour renforcer leur intermodalité et leur performance. Ainsi, le tramway T2 est aujourd'hui régulièrement saturé aux heures de pointe et souffre d'un faible nombre de correspondances directes. La mobilité urbaine est inégale et la multi-modalité concentrée. Le réseau oriente et polarise chaque commune du territoire de manière différenciée. Les projets à l'œuvre sur le territoire favoriseront une meilleure desserte du territoire et de nouvelles interconnexions avec le réseau de transport existant :

- la ligne 15 sud assurera une liaison nord-sud du territoire en connectant les deux rives de Seine et en assurant des correspondances avec les lignes N, C et 9 ;
- le prolongement de la ligne 12 (inscrit au SDRIF à horizon 2030) assurera une nouvelle correspondance avec les lignes C et 15 sud à la place Léon Blum (qui deviendra un pôle multimodal majeur pour GPSO). En outre, le prolongement de la ligne 12, connectée avec le réseau du Grand Paris Express, permettrait de desservir « Paris Expo Porte de Versailles » sans qu'il soit nécessaire de transiter par la capitale, ce qui permettrait de désengorger considérablement les flux dans Paris et de faciliter les déplacements des visiteurs. Un terminus de la ligne 12 au carrefour de la Ferme offrirait une desserte efficace au quartier de Meudon-sur-Seine / Les Montalets.
- Une liaison par câble entre Pont de Sèvres et Vélizy-Villacoublay, actuellement à l'étude par Ile-de-France Mobilités, contribuerait à offrir une alternative crédible à la voiture particulière sur l'itinéraire de la RN118. Des stations intermédiaires comme au carrefour des Bruyères assureraient un maillage fin et efficace de quartiers enclavés.

Cette infrastructure innovante pallierait efficacement les difficultés de franchissement de la Forêt de Meudon et du Coteau de la Seine en rive gauche.

- Le prolongement de la ligne T10 à une gare du Grand Paris est appelé de ses vœux par GPSO pour relier les pôles d'emplois d'Issy-les-Moulineaux et Boulogne-Billancourt au sud du Département.
- Une ligne de bus à haut niveau de service entre Marcel Sembat et Brimborion assurera une liaison efficace entre les deux rives de Seine en traversant la ZAC Seguin – Rives de Seine pour relier le T2 (Brimborion) à la ligne 9 (Marcel Sembat).

Cette ambition de connexions améliorées vaut également pour les liaisons routières : aujourd'hui fortement saturées aux heures de pointe, elles devront être déchargées par une politique affirmée encourageant les modes doux et actifs.

A ce titre Grand Paris Seine Ouest développe un réseau de circulations apaisées en faveur des mobilités actives et innovantes. Les dispositifs Autolib', Vélib', l'autopartage et le covoiturage complètent la palette de l'offre de mobilité. Les déplacements électriques seront très prochainement favorisés par l'introduction de bornes de recharges sur le territoire.

Enfin, la mobilité des marchandises doit s'apprécier de manière raisonnée et maîtrisée compte tenu de l'essor du e-commerce et des nouvelles habitudes de consommation des Franciliens. Grand Paris Seine Ouest s'inscrit dans une démarche d'accompagnement de la chaîne logistique en recherchant d'une part l'harmonisation des réglementations et d'autre part en proposant aux acteurs des solutions nouvelles pour intégrer la logistique dans le développement de la ville durable.

b. Promouvoir un aménagement durable du territoire autour de centralités nouvelles ou renforcées

L'aménagement durable constitue depuis longtemps une préoccupation du territoire. A titre d'exemple, la commune d'Issy-les-Moulineaux s'est dotée en 2009 d'une charte appelée « Isséo » pour encadrer et pérenniser la qualité environnementale des logements et bureaux sur le territoire isséen, que ce soit dans le domaine de l'énergie, de l'eau, de l'acoustique, de la qualité de l'air intérieure, des déchets, des espaces verts ou des déplacements. Pour chacune des sept thématiques environnementales, la charte précisait les différents enjeux, les critères à traiter et les niveaux de performance à atteindre. L'ensemble des promoteurs travaillant sur la Ville ayant signé la charte, tous s'étaient engagés à construire des bâtiments plus performants que les normes en vigueur. Afin d'aller plus loin, la Municipalité a décidé en 2015 d'intégrer les prescriptions de la charte Isséo dans le PLU. Le PADD s'inscrit dans cette dynamique en précisant que les futurs projets d'aménagement seront conditionnés par la déclinaison des grandes orientations de la Charte Isséo, prise par ailleurs en compte dans le règlement littéral et dans les OAP du PLU qui s'attachent à la décliner. Ainsi, des orientations volontaristes ont été formulées dans l'ensemble des thématiques de la performance environnementale.

L'aménagement du territoire de Grand Paris Seine Ouest s'organise aujourd'hui autour de centralités déjà fortement identifiées : les cœurs de villes, les stations de métro/tramway/RER. Demain,

l'objectif est de renforcer l'attractivité et la densité de ces espaces, pour en faire de véritables polarités.

Les trois gares du réseau Grand Paris Express prévues sur le territoire de GPSO, Pont de Sèvres/Ile Seguin, Issy RER et Issy/Vanves/Clamart constitueront des centralités renouvelées, appuyées sur une mixité de fonctions affirmée.

Le Pont de Sèvres, au croisement de grandes voies de circulation et des logiques de déplacements, est stratégique. La station de GPE offrira l'opportunité d'une requalification urbaine d'envergure pour cette entrée de ville de Boulogne-Billancourt. Immédiatement limitrophe des terrains Renault, élément de liaison essentiel entre le nord de la Ville, les transports en commun et les opérations neuves, le quartier du Pont de Sèvres fait l'objet d'une importante restructuration, engagée avec l'appui de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), et fondée sur un triple enjeu : intégrer le quartier du Pont de Sèvres dans la Ville, lui assurer un aménagement de qualité équivalent à celui du nouveau quartier, et ouvrir les terrains Renault sur la ville. Le projet comporte la réhabilitation des logements sociaux, la rénovation de la dalle, l'amélioration du cadre de vie à l'intérieur du quartier, et la création de liens lisibles et pratiques avec le quartier du Trapèze voisin grâce à un aménagement respectueux de ses franges.

L'éco quartier du Trapèze labélisé en septembre 2013, se situe au cœur du Territoire Grand Paris Seine Ouest, 3ème pôle d'activités d'Île-de-France avec 190 593 emplois dont 38% dans le numérique. Il dispose donc de tous les atouts pour séduire une population à la recherche d'un lieu de vie et de travail exceptionnel. À terme, 12 à 15 000 habitants et 12 000 salariés y travailleront. Par ailleurs, le parc de Billancourt de 7 hectares situé au cœur du quartier, présente une conception innovante en matière de gestion des crues et collecte des eaux pluviales.

La connexion à venir de la gare Issy RER au réseau Grand Paris Express constitue une opportunité exceptionnelle de restructuration de l'ensemble du quartier Léon Blum dont le bâti est parfois dégradé et souvent hétérogène. Il s'agit de reconstruire la ville sur la ville, dans un cadre de mixité sociale et fonctionnelle. Les enjeux en termes d'aménagement sont de taille, plus de 1500 logements neufs, accessibles, et respectueux de l'environnement vont être construits (dont plus de 25% à caractère social), près de 3 000 m² de commerces seront réalisés ainsi que des équipements (crèche, école) et 25 000 m² de bureaux à énergie positive. Les ambitions sont très fortes pour ce quartier, c'est pourquoi il a été fait appel à des architectes de renommée internationale (Daniel LIBESKIND, Winy MAAS, etc.).

Seront associés à la réflexion sur cette mutation urbaine les parcs d'activités voisins qui font face aujourd'hui à des enjeux de repositionnement. La reconfiguration de ce nœud de transport en commun en véritable pôle d'échange intermodal devrait être envisagée, notamment dans l'hypothèse du prolongement de la ligne du 12 du métro.

Enfin, la création de la gare Issy/Vanves/Clamart sous la gare de Clamart s'accompagnera d'une mutation du tissu urbain de long terme. Aujourd'hui caractérisé par de l'habitat individuel ou du petit collectif, le quartier accueille des équipements exceptionnels, notamment le Fort Numérique d'Issy et la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale. Une réflexion sera conduite pour faciliter l'accès routier ainsi qu'en transports en commun à la gare Grand Paris Express, ainsi que pour favoriser les liens entre les quartiers situés de part et d'autre de la voie ferrée.

Accusé de réception en préfecture 092-200057974-20180626-C2018-06-08-DE Date de télétransmission : 03/07/2018 Date de réception préfecture : 03/07/2018

Dans cette démarche d'aménagement durable, le territoire prévoit également dans les prochaines années d'engager une grande modernisation de ses réseaux (chaleur, électricité), ce qui constituera une opportunité majeure pour optimiser les consommations, réduire le gaspillage, et améliorer la connaissance des usages des consommateurs. Par le Grenelle de l'environnement, la France s'est engagée à satisfaire à l'horizon 2020, 23% de part d'énergie produite par des sources renouvelables dans la consommation d'énergie finale.

Les efforts en matière de réduction des émissions de GES et de valorisation des énergies renouvelables porteront pour beaucoup sur le développement de réseaux de chaleur ENR au sujet desquels les objectifs fixés par le Grenelle sont ambitieux. Particulièrement adaptés aux zones urbaines denses, les réseaux de chaleur permettent de valoriser les énergies renouvelables (combustion de biomasse et géothermie profonde) et de récupération (valorisation de la chaleur des UIOM), ou à partir de cogénération. Les chaufferies centralisées de puissances importantes ont de très bons rendements énergétiques et sont nettement moins émettrices de gaz à effet de serre que la somme d'une multitude de petites chaudières individuelles ou collectives. Des réseaux existent déjà sur le territoire et pourraient faire l'objet de travaux d'extension.

c. Valoriser et préserver l'environnement exceptionnel du territoire (sanctuariser et développer les espaces naturels remarquables, mettre en valeur la Seine et ses berges)

Trait d'union entre la Ceinture verte de l'agglomération parisienne et la ville de Paris, GPSO est idéalement structuré afin de reconstituer une infrastructure d'espaces naturels plurifonctionnels sur l'ensemble de son territoire, participant d'un réseau écologique territorial.

Dans ce cadre, le schéma de trame verte et bleue assortie de la stratégie de préservation de la nature et du cadre de vie constituent un outil global et transversal d'aménagement permettant de répondre aux diverses ambitions de GPSO qui sont de préserver le cadre de vie, protéger les ressources naturelles, enrayer la perte de biodiversité en assurant son maintien et son développement sur le territoire, et assurer la prévention des risques naturels et lutter contre les changements climatiques.

Cette stratégie s'articule autour de 3 axes principaux, la prise en compte du schéma de trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement, la sensibilisation de tous les publics et acteurs du territoire et, la mise en place d'une gestion des espaces de nature et des espaces publics favorable à la biodiversité.

Ainsi, GPSO se doit d'améliorer constamment la qualité de ses paysages et de travailler au renforcement de la biodiversité locale. Pour ce faire les agents ont modifié leurs pratiques de gestion et n'utilisent plus de produits phytosanitaires dans les parcs et jardins depuis 2008, ni dans l'entretien de la voirie et des espaces publics depuis 2014. Les espaces de nature (parcs, squares, jardins publics, espaces publics végétalisés) sont gérés avec des pratiques plus respectueuses des cycles naturels et de la biodiversité (utilisations de végétaux vivaces adaptés, espacement des fauches et des tontes, limitation de l'arrosage et de la consommation d'eau, compostage des déchets verts sur place, passage au matériel électrique, etc.).

La Maison de la Nature et de l'Arbre poursuit son action d'éducation à l'environnement et à la préservation de la nature en valorisant l'action du service du patrimoine arboré sur le territoire et en

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20180626-C2018-06-08-DE
Date de télétransmission : 03/07/2018
Date de réception préfecture : 03/07/2018

proposant aux habitants de GPSO de jardiner et d'entretenir une partie des espaces publics grâce au projet « Jardiner ma Ville ». Elle poursuit également le déploiement du compostage individuel et collectif avec le recours aux services d'un Maître composteur pour diminuer l'impact de l'élimination des déchets végétaux sur l'environnement.

Enfin, par la prise en compte du schéma de trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme du territoire, une réflexion systématique sur la préservation de la biodiversité est mise en place dès l'origine des projets d'aménagement et permet de densifier le territoire tout en préservant une armature d'espaces naturels support au maintien et au développement de la biodiversité sur le territoire.

d. Lutter contre le réchauffement climatique : œuvrer pour la transition énergétique et adapter le territoire aux changements climatiques.

La préservation de l'environnement de GPSO passe également par une intervention forte en vue de maîtriser la demande en énergie et la consommation des ressources pour atténuer le réchauffement climatique.

Grand Paris Seine Ouest en tant qu'établissement exemplaire met à jour son Plan Climat approuvé en 2011 en déclinant les orientations définies par la Métropole dans le cadre du Plan Climat Métropolitain (PCAEM, approuvé en 2017).

En effet, la mise à jour du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) constitue une opportunité pour le territoire de GPSO afin de :

- Mobiliser les acteurs économiques au cœur de la transition énergétique
- Renforcer les actions déjà mises en place dans le cadre du précédent PCET et de l'Agenda 21
- Elargir l'action vers une stratégie de développement durable en cohérence avec les enjeux stratégiques du territoire (consommations d'énergie, dépendance énergétique, mobilité durable, adaptation au changement climatique)
- Définir des actions concrètes et coordonnées en faveur de la transition énergétique

Ainsi, cette révision répond à l'ambition renouvelée de GPSO de lutter contre le dérèglement climatique, d'accélérer la transition énergétique, d'améliorer la qualité de l'air et de maintenir un cadre de vie privilégié sur le territoire. Dans cette perspective, GPSO s'engage, comme l'y autorise la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, à devenir coordinateur de la transition énergétique sur son territoire.

Les grands enjeux dus aux spécificités territoriales (forte urbanisation et concentration de sièges sociaux d'entreprises) sont :

- L'amélioration des performances énergétiques du bâti, résidentiel et tertiaire
- Le développement des énergies renouvelables et de récupérations (ENR&R) et des réseaux de chaleur et de froid
- La mobilité des personnes et des biens
- L'adaptation du territoire aux changements climatiques

Accusé de réception en préfecture 092-200057974-20180626-C2018-06-08-DE Date de télétransmission : 03/07/2018 Date de réception préfecture : 03/07/2018

GPSO a un rôle déterminant à jouer sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) puisque l'ADEME estime que :

- 15% des émissions de GES sont directement issues des décisions prises par les collectivités territoriales, concernant leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicules) et leurs compétences (transports, déchets, distribution d'énergie et de chaleur,...).
- 50% si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et d'organisation des transports.

Ainsi le futur PCAET de GPSO, projet territorial de développement durable, doit permettre de définir et de porter des actions à la fois stratégiques et opérationnelles pour atténuer le réchauffement climatique (réduction des consommations d'énergies et réduction des émissions de GES) et adapter le territoire aux changements climatiques (réduire la vulnérabilité aux risques naturels). Pour mettre en œuvre ce projet de territoire, GPSO est appuyé par GPSO Energie, Agence Locale de l'Energie et du Climat, outil opérationnel de sensibilisation et d'expertise. En effet, GPSO a créé en 2008 avec l'appui de l'Union Européenne, cette structure qui est encore, à ce jour, l'unique ALE des Hauts de Seine.

4. Objectifs prioritaires par domaines

a. Développement économique

Grand Paris Seine Ouest a connu dans les dernières décennies une croissance économique très forte, caractérisée par l'arrivée d'entreprises de haute technologie, de centres de recherche, d'activités liées à la communication et aux médias. Cette croissance a été notamment permise par la mise en place de dispositifs attractifs pour les entreprises : mise à disposition d'immobilier tertiaire de qualité, facilement accessible ; accompagnement personnalisé des entreprises dans leurs différentes problématiques (logement et mobilité des salariés, déplacements, etc.), mise en place d'actions de communication, d'information et de réseau, facilitatrices pour les entreprises nouvelles.

Grand Paris Seine Ouest renforce et consolide les liens entre les acteurs économiques du territoire en favorisant les synergies et les partenariats entre eux. Ainsi, Grand Paris Seine Ouest et Seine Ouest Entreprise et Emploi s'appuient sur le Pôle de compétences Numérique.

Il s'agit d'un dispositif de gestion territoriale des emplois et des compétences dédié aux entreprises de la filière numérique de GPSO et plus généralement à toute entreprise avec des métiers du digital. Le PCN a été précurseur en matière de mobilité interentreprises avec l'ouverture d'une plateforme dès 2015.

GPSO ambitionne de confirmer son positionnement stratégique au sein de la Métropole en poursuivant les objectifs suivants :

1. maintenir et développer un parc immobilier de bureaux de qualité répondant aux exigences des dernières normes environnementales. Il appartiendra à la Métropole de ne pas statuer sur un ratio bureaux-logements qui risquerait de briser les dynamiques économiques à l'œuvre sur le territoire de GPSO,

2. conforter sa position de leader de l'économie numérique au regard de la légitimité du territoire (près de 40% d'emplois privés dans cette filière), grâce à des initiatives de structuration de la filière,

3. renforcer sa vocation de territoire d'accueil d'entreprises en création, au travers du développement de services innovants et différenciés pour les entreprises, notamment en accompagnant les jeunes entreprises innovantes dans leur croissance et leur développement (incubation, accélération, mentoring),

4. favoriser l'innovation sur le territoire, notamment au travers d'expérimentations in situ (open data, tests grandeur nature), notamment dans la perspective de la réalisation du réseau Grand Paris Express,

5. valoriser l'offre culturelle de GPSO afin de renforcer l'attractivité touristique de la Métropole et le développement économique qui en résulte,

6. favoriser un développement économique durable et solidaire, créateur d'emplois pour les populations les plus qualifiées comme celles qui le sont moins.

b. Logements

Le territoire de Grand Paris Seine-Ouest joue un rôle majeur dans le développement de l'ouest de l'agglomération parisienne. Le développement d'une offre de logements à la hauteur de son dynamisme économique est nécessaire pour consolider ses ambitions métropolitaines, pour ne pas aggraver les temps de transport déjà importants et pour permettre aux entreprises de se développer en restant dans le même bassin de vie. Cependant, avec plus de 10 000 logements produits sur son territoire au cours de la période 2009-2015, Grand Paris Seine Ouest a déjà fortement participé à l'effort de construction de logements et à la densification de son tissu urbain.

GPSO ambitionne de s'inscrire dans une vision durable du développement du territoire en poursuivant les objectifs suivants :

1. maintenir un niveau de production de logements cohérent avec les potentialités foncières du territoire : intensifier la ville autour des gares en tenant compte des spécificités des quartiers et préserver le tissu pavillonnaire tout en permettant une évolution maîtrisée du bâti notamment pour répondre aux besoins d'extension ou de maintien des familles en dehors des quartiers de gare.

2. promouvoir un habitat durable et innovant, une insertion harmonieuse des constructions futures dans le tissu existant et une expression architecturale de qualité permettant d'offrir un cadre de vie de qualité aux habitants,

3. fournir une réponse diversifiée de logements pour favoriser les parcours résidentiels : le territoire doit continuer de produire des logements locatifs sociaux afin d'atteindre les objectifs de la loi SRU. Il importe également de développer le parc de logements intermédiaires, afin de rapprocher la construction neuve de la réalité des revenus des ménages du territoire. Le développement du logement intermédiaire doit permettre de fournir une réponse adaptée aux besoins en logement d'une partie des salariés des nombreuses entreprises du territoire,

4. coordonner le développement d'une offre locative sociale destinée à des publics ayant des besoins particuliers (résidences étudiantes, foyers jeunes travailleurs, résidence sociale, pension de famille, foyer d'accueil médicalisé...) tout en maintenant une offre abordable destinée aux familles,

5. poursuivre l'effort de réhabilitation du parc de logement existant (amélioration des performances énergétiques, lutte contre l'habitat dégradé, adaptation des logements au grand âge et au handicap...),

c. Transports

Le territoire de GPSO a connu un développement urbain sans précédent sur les vingt dernières années. Celui-ci s'est appuyé et s'appuie toujours sur des dynamiques d'aménagement profondes des anciennes grandes emprises industrielles s'étendant sur Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres. La requalification de secteurs d'habitat ou de bureaux vieillissants est également programmée à Issy-les-Moulineaux et Meudon. Face à l'ampleur de ces projets et des mutations qu'ils vont engendrer, la desserte en transports doit être adaptée afin de répondre au mieux aux évolutions urbaines.

De plus, dans le cadre du projet de transport de Grand Paris Express, trois nouvelles gares seront mises en service sur le territoire et interrogent ainsi la stratégie de développement des transports en commun du territoire de GPSO. Les différentes liaisons et infrastructures en projet devront impérativement être mises en cohérence avec ces nouvelles gares afin d'assurer à terme des interconnexions pertinentes entre réseau historique, nouvelles lignes dont la rocade Grand Paris Express, et l'organisation territoriale à venir sur GPSO.

GPSO ambitionne de renforcer son réseau de Transports en Commun, en poursuivant les objectifs suivants:

1. accroître le niveau de desserte du territoire, grâce à la création de nouvelles infrastructures, au prolongement de lignes existantes (notamment la ligne 12 du métro), au développement du transport fluvial et à la création d'une liaison de bus à haut niveau de service reliant notamment l'axe Meudon – Boulogne-Billancourt en passant par l'île Seguin.

2. mettre en cohérence le réseau TC (existant et projets) avec la future rocade GPE et les secteurs de développement urbain,

3. réduire la place de la voiture en ville,

4. promouvoir la mobilité durable sur le territoire.

d. Equipements

Le territoire de GPSO se caractérise par un dynamisme culturel très important, avec une densité d'équipements élevée par rapport à d'autres territoires de la proche couronne : musées, théâtres, cinémas, lieux culturels alternatifs, etc.

GPSO ambitionne de conforter sa vocation de territoire leader dans la culture et la créativité, en poursuivant les objectifs suivants:

- 1. accroître la visibilité des équipements existants**, au travers d'actions de communication et d'un travail global de mise en réseau,
- 2. créer de nouveaux lieux culturels sur le territoire**,
- 3. enclencher une dynamique de cluster autour de la culture** grâce notamment au développement d'une offre d'accueil de qualité.

e. Protection des espaces naturels, forestiers, des paysages et des ressources naturelles

Le réchauffement climatique est aujourd'hui une réalité, et les collectivités prendront une part croissante dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Après avoir réalisé son Bilan Carbone, Grand Paris Seine Ouest s'engage désormais dans la mise en œuvre de son Plan Climat Air Energie Territorial, visant notamment à améliorer son efficacité énergétique.

En effet, dans les décisions qu'elle prend, au titre du patrimoine qu'elle gère et du fait des activités pour lesquelles elle assure une compétence de gestion, GPSO intervient directement sur les émissions de gaz à effet de serre de nombreux postes : équipements territoriaux, déplacements des habitants sur le territoire, organisation urbaine et aménagement de l'espace public.

Grâce au diagnostic énergétique établi avec le Bilan Carbone, GPSO sera en mesure d'identifier les problématiques et de prioriser les actions correctives à mettre en place. Dans cette perspective, l'Agence Locale de l'Energie - dont la principale mission est d'informer et de sensibiliser les différents publics aux enjeux énergétiques et climatiques – sera plus que jamais mobilisée.

GPSO ambitionne de consolider la trame verte et bleue et de préserver le cadre de vie des habitants, en poursuivant les objectifs suivants :

- 1. préserver les ressources naturelles et la biodiversité**,
- 2. protéger les spécificités environnementales et valoriser le patrimoine paysager et naturel des coteaux et des plateaux de GPSO** afin de maintenir un équilibre avec les vallées urbanisées et le corridor Seine en mutation urbaine,
- 3. accompagner la reconquête écologique et piétonne des berges de Seine** tout en permettant l'exercice d'une activité économique (activité de loisirs, activité portuaire, logistique urbaine...) et les grands déplacements (aménagement multimodal de la RD1).

GPSO ambitionne de lutter contre le réchauffement climatique et de prévenir les risques liés aux inondations, en poursuivant les objectifs suivants :

- 1. veiller à contenir les îlots de chaleur repérés sur le territoire par une production raisonnée de logements dans les secteurs où la densité de population est déjà très élevée (à noter que la ville de**

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20180626-C2018-06-08-DE
Date de télétransmission : 03/07/2018
Date de réception préfecture : 03/07/2018

Boulogne-Billancourt n'est pas soumise à l'objectif du SDRIF d'augmentation de 15% à l'horizon 2030 de la densité moyenne des espaces d'habitat en raison d'une densité moyenne des espaces d'habitat supérieure à 220 logements par hectare),

2. promouvoir un aménagement durable du territoire, au travers notamment d'expérimentations ambitieuses,

3. diminuer le trajet domicile-travail en permettant aux salariés travaillant sur le territoire de GPSO de se loger au plus près de leur lieu de travail par la production de logements sociaux et intermédiaires adaptée aux besoins du territoire,

4. prévenir les effets des inondations par des aménagements et des constructions adaptées en secteurs inondables (permettre l'écoulement de l'eau).

GPSO ambitieuse d'œuvrer pour la transition énergétique dans le respect des Accords de Paris du 12 décembre 2015, en poursuivant les objectifs suivants :

1. encourager l'économie des ressources énergétiques,

2. soutenir les actions en faveur de l'amélioration des performances énergétiques du parc résidentiel et tertiaire, tout en préservant la qualité architecturale du bâti (objectifs du SRCAE : doublement du rythme des réhabilitations dans le tertiaire et triplement dans le résidentiel),

3. développer, accompagner et favoriser le recours aux modes de déplacements actifs, intermodaux et alternatifs à l'automobile : aménagements cyclables, stationnement vélo, stations Autolib' et d'autopartage, stations de vélos en libre-service, bornes de recharge pour véhicules électriques, promotion du covoiturage et des transports en commun, développement des plans de mobilité, transport fluvial (objectif SRCAE : réduction de 20% des émissions de GES du trafic routier, combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques (particules fines, dioxyde d'azote)),

4. améliorer la « marchabilité » des espaces publics,

5. développer les réseaux de chaleur et de froid privilégiant le recours aux énergies renouvelables (objectif SRCAE augmentation de 40% du nombre d'équivalents logements raccordés d'ici 2020).